

Commune de Wasquehal  
Conseil Municipal du 26 septembre 2019

2019-39

**DIRECTION VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE - Adhésion de la Commune à la démarche « Rythme ma bibliothèque » de la Métropole européenne de Lille**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention,

Vu le rapport joint,

Considérant la volonté de la commune à promouvoir la Culture, et notamment la lecture sur son territoire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>** – approuve l'adhésion de la Commune à la démarche « Rythme ma bibliothèque » de la Métropole Européenne,

**Article 2** – Impute les dépenses et les recettes correspondantes, dans la limite des crédits votés au budget,

**Article 3** – autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer la ou les convention(s) avec la MEL ainsi que tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 34  
Contre :  
Abstention :  
Dont procuration : 7  
Absence : 1

**ADOPTÉ à l'unanimité**  
Certifiée exécutoire la présente délibération  
par sa transmission en Préfecture le :  
et son affichage par le maire :

Stéphanie DUCRET

Commune de Wasquehal  
Conseil Municipal du 26 septembre 2019

2019-40

**DIRECTION VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE - Signature de convention avec INC France-Mexique - Festival Viva Mexico**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention,

Vu le rapport joint,

Considérant la volonté de la commune à promouvoir la Culture sur son territoire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>** – approuve les dispositions énoncées dans la convention,

**Article 2** – autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer la convention ainsi que tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 34  
Contre :  
Abstention :  
Dont procuration : 7  
Absence : 1

ADOpte à l'unanimité  
Certifiée exécutoire la présente délibération  
par sa transmission en Préfecture le :  
et son affichage par le Maire :

Stéphanie DUCRET

Commune de Wasquehal  
Conseil Municipal du 26 septembre 2019

2019-41

**DIRECTION VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE - Signature de convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association La Manivelle Théâtre**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention,

Vu le rapport joint,

Considérant le projet artistique et culturel de la Manivelle Théâtre initié et conçu par son directeur artistique et son équipe pour les années 2019-2021 et son rayonnement sur les plans international, national, régional, départemental et local, conforme à son objet statutaire et approuvé par l'assemblée générale de l'association ;

Considérant la politique conduite par le ministère de la Culture visant au soutien de la création et de la diffusion au public de spectacles vivants présentés dans les domaines de la danse, de la musique, du théâtre, des arts de la rue, des arts du cirque et de la marionnette ;

Considérant la politique conduite par le ministère de la Culture en faveur de la création et la diffusion des œuvres de l'art et de l'esprit dans le domaine des arts du spectacle et notamment ;

Considérant la volonté de l'État d'apporter une attention particulière aux territoires les moins pourvus, au titre de la solidarité territoriale, contribuant ainsi à l'aménagement et à la diversité artistique et culturelle du territoire ;

Considérant la priorité de l'État en matière d'éducation artistique et culturelle ;

Considérant la volonté de la commune à promouvoir la Culture sur son territoire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>** – approuve les dispositions énoncées dans la convention,

**Article 2** – autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer la convention ainsi que tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 17/10/2019  
Reçu en préfecture le 17/10/2019  
Affiché le   
ID : 059-215906462-20190926-201910173-DE

Pour : 30  
Contre :  
Abstention : 4  
Dont procuration : 7  
Absence : 1

**ADOPTÉ à la majorité**  
**Certifiée exécutoire la présente délibération**  
**par sa transmission en Préfecture le :**  
**et son affichage par le Maire :**

  
*(Vord) \**  
**Stéphanie DUCRET**

COMMUNE DE WASQUEHAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

2019-42

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT  
URBAIN – Avenant à la convention d'occupation de locaux communaux****NOTE EXPLICATIVE de Madame Barbara COEVOET,  
Adjointe à l'action sociale, Solidarité, Petite enfance.**

Vu l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2016-80 du 24 septembre 2016,

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS n° 2016-36 du 30 septembre 2016,

Vu le projet d'avenant à la convention, annexé,

Vu la note explicative jointe à la présente délibération,

Considérant que le CCAS est un service public, pour lequel la commune a toujours satisfait aux besoins, en termes de bâtiments,

Considérant que ces mises à disposition de locaux sont exécutées à titre gracieux,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>** - approuve la liste des bâtiments mis à la disposition du CCAS.

Propriétaire	Section	Numéro	Appellation
Commune de Wasquehal	AR	868	Multi accueil du Noir Bonnet <b>L'Ile aux enfants</b> Rue Paul Lafargue
Commune de Wasquehal	AB	226	Multi accueil du Molinel <b>Le Rendez-Vous des P'tits Loups et l'Arche de Noé</b> Ferme Duthoit
Commune de Wasquehal	AW	228	<b>Relais Assistantes Maternelles</b> Centre 60 rue Delerue
Commune de Wasquehal			<b>Service technique du CCAS</b> Local mis à disposition au CTM 95 Rue Emile Dellette
Commune de Wasquehal	AZ	386	<b>Multi-Accueil Les Petitous</b> Ecole Charles Perrault Rue du Haut Vinage

Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le 17.10.19 SLO

ID : 059-215906462-20190926-201910174-DE

**Article 2** – approuve les dispositions de l'avenant à la convention d'occupation des bâtiments.

**Article 3** – autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 34

Contre :

Abstention :

Dont procuration : 7

Absence : 1

**ADOpte à l'unanimité**

**Certifiée exécutoire la présente délibération  
par sa transmission en Préfecture le :  
et son affichage par le Maire :**

Stéphanie DUCRET



Commune de Wasquehal  
Conseil Municipal du 26 septembre 2019

2019-43

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT  
URBAIN – Dérogations au repos dominical pour les commerces de détail  
– Concessions automobiles - Année 2020.**

Vu l'article L3132-26 du Code du Travail,

Vu la loi 2015-990 du 6 août 2015,

Considérant la sollicitation des avis des organisations d'employeurs du secteur  
des magasins et des syndicats de salariés intéressés,

Considérant que sont concernés les commerces de détail - Concessions  
automobiles,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>** - émet un avis favorable sur la possibilité d'ouverture des concessions  
automobiles 4 dimanches par an.

**Article 2** - en cas d'avis favorable, approuve, pour l'année 2020 l'ouverture des  
4 dimanches correspondant aux dates suivantes :

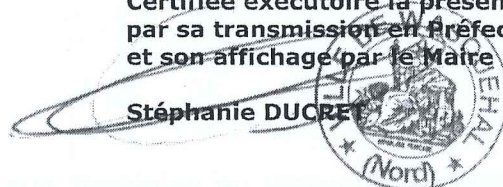
- 19 janvier
- 15 mars
- 14 juin
- 11 octobre

**Article 3** - autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer tout document  
et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 34  
Contre :  
Abstention :  
Dont procuration : 7  
Absence : 1

**ADOpte à l'unanimité**  
Certifiée exécutoire la présente délibération  
par sa transmission en Préfecture le :  
et son affichage par le Maire :

Stéphanie DUCRET



Commune de Wasquehal  
Conseil Municipal du 26 septembre 2019

2019-44

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT  
URBAIN – Dérogations au repos dominical pour les commerces de détail -  
Année 2020.**

Vu l'article L3132-26 du Code du Travail,

Vu la loi 2015-990 du 6 août 2015,

Vu la délibération de La MEL 17 C 0618 du 1<sup>er</sup> juin 2017 – applicable jusqu'en 2020  
- relative aux dérogations du repos dominical pour les commerces de détail,

Considérant la sollicitation des avis des organisations d'employeurs du secteur des  
magasins et des syndicats de salariés intéressés,

Considérant la nécessité de délibérer pour déroger au repos dominical des  
commerces de détail,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>** - émet un avis favorable sur la possibilité d'ouverture des commerces 8  
dimanches par an.

**Article 2** - en cas d'avis favorable, approuve, pour l'année 2020 l'ouverture des 8  
dimanches correspondant aux dates suivantes :

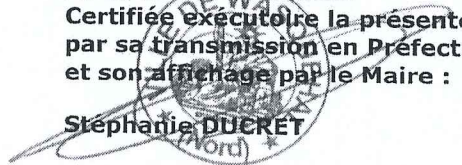
- 12 janvier
- 28 juin
- 30 août
- 29 novembre
- 6 décembre
- 13 décembre
- 20 décembre
- 27 décembre

**Article 3** - autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer tout document et  
acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 34  
Contre :  
Abstention :  
Dont procuration : 7  
Absence : 1

ADOpte à l'unanimité  
Certifiée exécutoire la présente délibération  
par sa transmission en Préfecture le :  
et son affichage par le Maire :

Stéphanie DUCRET





Commune de Wasquehal  
Conseil Municipal du 26 septembre 2019

2019-45

**DIRECTION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS -  
Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du  
Nord au titre des aides financières « Fonds Publics et Territoires » pour  
les projets s'inscrivant dans les thèmes définis dans la convention  
d'objectif et de gestion 2018-2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la Caisse nationale  
d'allocations familiales 2018-2022 du 11 juillet 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>** – autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, ou son représentant, à solliciter les aides financières au titre du Fonds Publics et Territoires auprès de la Caisse d'allocations familiales du Nord pour soutenir et renforcer les projets s'inscrivant dans les thèmes définis dans la Convention d'objectifs et de gestion signée entre la CAF et l'Etat.

**Article 2** – autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 34

Contre :

Abstention :

Dont procuration : 7

Absence : 1

**ADOpte à l'unanimité  
Certifiée exécutoire la présente délibération  
par sa transmission en Préfecture le :  
et son affichage par le Maire :**

Stéphanie DUCRET

